

## RÉFLEXIONS A PARTIR DU CAS ANGLAIS

par Jean Vincens

Les trois articles qui précèdent apportent au lecteur français des informations précieuses sur l'enseignement supérieur et ses liens avec le marché du travail au Royaume-Uni. Mais ils permettent aussi, par référence à la situation française, de reprendre la réflexion sur une série de questions qui, par commodité, ont été regroupées en deux rubriques : la problématique des enquêtes sur l'insertion professionnelle ou les débuts dans la vie active et les caractéristiques du marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur.

### PROBLÉMATIQUE DE L'INFORMATION ET MÉTHODES D'ENQUÊTES

1. On lit avec beaucoup d'intérêt la description de la « *First Destination Survey* », enquête annuelle exhaustive faite par les Universités du Royaume-Uni auprès de tous les diplômés, quelques mois après l'obtention de leur diplôme. Plutôt que de la comparer directement aux enquêtes menées par le CEREQ ou par quelques équipes universitaires, il paraît préférable de s'interroger sur les problématiques de l'information qui, explicitement ou non, sont à l'origine des choix méthodologiques concrets. Pour cela on peut partir d'une grille d'analyse très simple qui repose sur deux questions : Quels sont les utilisateurs de l'information, leurs objectifs et donc leurs besoins, quelles sont les relations qui les unissent ? (1).

Les principaux utilisateurs de l'information sur l'insertion professionnelle sont l'administration centrale (et éventuellement les autorités régionales), les établissements d'enseignement supérieur, les services d'information et d'orientation (2), les étudiants actuels ou futurs et divers organismes notamment la presse spécialisée. Le contenu et l'importance du besoin d'information de chacun de ces utilisateurs et, par conséquent, la nature des données appropriées qui leur sont nécessaires, dépendent des caractéristiques du système d'enseignement supérieur et de la situation économique. C'est dans cette perspective relativiste qu'il faut poser les questions habituelles : Enquêtes sur les sortants ou les nouveaux diplômés ? Enquêtes faites immédiatement après l'évé-

nement retenu pour définir la cohorte ou quelques années après ? Et, dans ce dernier cas, enquêtes longitudinales qui retracent tout ce qui a marqué la période ou enquêtes décrivant seulement la situation actuelle ?

Les chercheurs, probablement, estimeront que toutes ces enquêtes ont une utilité, mais leur coût et le temps nécessaire pour les mettre en place obligent à établir des priorités. Pour cela une double analyse s'impose au préalable ; elle porte sur les rapports entre l'administration centrale et les établissements d'enseignement supérieur d'une part, sur l'articulation des cycles d'enseignement supérieur d'autre part.

Les rapports entre l'administration centrale et les établissements soulèvent les questions de l'autonomie financière et pédagogique. Si l'essentiel du financement vient de l'État, selon quelles règles est-il attribué ? L'insertion professionnelle des étudiants a-t-elle des conséquences sur les ressources de l'établissement et sur l'utilisation qu'il peut en faire ? L'articulation des cycles ou *cursus* de formation a aussi de l'importance. La distinction essentielle, en France, doit être faite entre les filières qui ont un point de sortie unique ou dominant et celles qui ont plusieurs points ou niveaux de sortie. Les Grandes Écoles, la médecine et la pharmacie ainsi que les filières courtes appartiennent plutôt au premier groupe, la plupart des filières universitaires ouvertes relèvent du second. Cette distinction est renforcée par le fait que les études sont plus difficilement conciliables avec un emploi dans les filières du premier groupe que dans celles du second. Ces différences se répercutent sur l'interprétation des processus d'insertion et par conséquent sur les caractères des informations requises pour l'analyser.

La situation française fournit ainsi quelques exemples qui n'épuisent pas l'éventail des cas possibles.

a) Le premier est celui des filières universitaires ouvertes, financées par le ministère de l'Éducation nationale, dans lesquelles les étudiants peuvent s'inscrire sans limitation quantitative (sinon celle de la capacité d'accueil de l'établissement). Les moyens financiers alloués sont fonction du nombre d'inscrits, à court terme parce qu'il y a une dotation par tête d'étudiant et à moyen terme parce que les équipements et les postes d'enseignement dépendent en partie des effectifs. Dans cette situation, que la plupart des disciplines universitaires ont connue principalement entre 1960 et 1973, le besoin d'informa-

(1) Sur le problème de l'information au service de la décision, je me permets de renvoyer à la première partie de mon article « La planification de l'éducation ». *Revue d'économie régionale et urbaine* n° 1, 1979.

(2) Intégrés aux établissements d'enseignement supérieur ou non.

tion est relativement faible. Aussi longtemps que le marché du travail absorbe sans difficultés la plupart des diplômés, ni les pouvoirs publics, ni les universités, ni les étudiants ne manifestent une très grande curiosité pour les modalités de l'insertion professionnelle. L'administration centrale sait que les filières ouvertes servent de soupape et évitent de généraliser un *numerus clausus* socialement insupportable, les étudiants pensent que l'insertion professionnelle est une question de chance et d'atouts individuels, les universités ont conscience de la faiblesse de leurs possibilités d'action en matière de placement. Comme les moyens attribués par les pouvoirs publics sont liés à l'effectif d'étudiants et que celui-ci augmente à peu près partout, il s'ensuit que les universités ont toujours une impression de pénurie d'enseignants et de locaux et qu'elles ne se concurrencent guère entre elles pour attirer davantage d'étudiants. La situation a progressivement changé quand les difficultés sont apparues, à la fois parce que les diplômés trouvaient moins facilement des emplois et parce que les moyens consacrés aux universités augmentaient moins vite. L'administration centrale a éprouvé alors le besoin de mieux connaître les modalités de l'insertion professionnelle pour mieux répartir les postes et les crédits disponibles et éviter le développement de filières sans débouchés. Mais l'information nécessaire restait assez générale. Les étudiants de leur côté souhaitaient disposer d'une information plus abondante sur les débouchés possibles mais ils ne semblent guère avoir fait pression pour que les universités créent de véritables services de placement.

b) Un second exemple est celui des filières dont la gestion est centralisée et où existe un *numerus clausus* national. L'administration centrale fixe le nombre global d'admis et le répartit entre les établissements. Logiquement, les pouvoirs publics auraient besoin d'informations fiables et précises sur la demande de diplômés à long terme.

Les établissements, eux, ont besoin de savoir comment sont établies les règles de répartition du contingent national et sous quelles influences elles peuvent varier.

Les étudiants potentiels cherchent plutôt à savoir quelles sont leurs chances d'entrer dans la filière, compte tenu de la concurrence pour l'admission. Depuis 1971 la médecine, en France, se rapproche de ce cas de figure. Mais le besoin d'information des pouvoirs publics a été simplifié parce qu'il s'est agi avant tout de réduire les flux d'entrée en considérant que l'inertie du système, liée à la longueur des études, dispensait de beaucoup interroger l'avenir (3).

(3) La limitation du flux d'admis en 2<sup>e</sup> année se répercute sur le nombre de diplômés six ou sept ans plus tard. De plus, comme le renouvellement démographique est encore faible, le stock de médecins continue à croître malgré une réduction forte du flux de diplômés.

c) Plus complexe encore (et peut être plus porteur d'avenir) est le cas où l'administration centrale et les établissements de formation sont liés par des rapports contractuels qui impliquent une certaine autonomie pour les établissements et un système d'évaluation des résultats. Dans cette situation, chaque établissement a besoin d'informations sur l'insertion professionnelle de ses étudiants mais aussi des autres, à la fois pour formuler ses projets, apprécier ses performances et donc modifier sa politique. Les pouvoirs publics ont besoin d'informations nationales pour opérer les choix relatifs au développement différencié des filières. Mais il faut aussi qu'ils soient certains de la qualité des informations qui concernent chaque établissement puisque les moyens financiers alloués dépendront de ces indicateurs de résultats. Le dispositif de collecte et d'exploitation des données ainsi, naturellement, que le contenu de celles-ci en sont fortement affectés.

d) Autres exemples simplifiés : la « Grande École », dont les diplômés ont tous un emploi dès leur sortie, n'a guère besoin d'enquête d'insertion mais se préoccupe plutôt de la qualité de l'annuaire des anciens élèves. L'université, qui expérimente une nouvelle filière à *numerus clausus* étroit et cherche à imposer son image de marque, souhaitera disposer d'enquêtes rapides, peu après la sortie des diplômés ou l'obtention du diplôme, pour exploiter les résultats les plus flatteurs, dans le cadre d'une politique active de placement (4).

2. Les dispositifs d'enquêtes aux Royaume-Uni et en France reflètent bien les rapports entre les établissements d'enseignement et les pouvoirs publics d'une part, les caractères des filières de formation d'autre part.

a) Au Royaume-Uni, les caractéristiques de l'enquête « premier emploi » ont été influencées par trois éléments. D'abord par le faible taux de poursuite d'études ou, ce qui revient au même, par l'existence d'un niveau dominant de sortie après trois ans d'études. Ensuite par la conviction que les diplômés devaient trouver rapidement un emploi, opinion compréhensible en période de plein emploi (5) et dans un pays où l'accès à l'enseignement supérieur est relativement fermé. Enfin l'élément le plus important est sans doute que les enquêtes ont été faites à l'initiative des universités et que leur généralisa-

(4) Sur tous ces points voir J. Affichard et M.-H. Gensbittel, « Mesurer l'entrée des jeunes dans la vie active », *Formation Emploi*, n° 8 octobre-décembre 1984. « Les informations fournies par l'Observatoire ou les Bilans sont en effet produites à un niveau, et dans des formes, qui ne sont pas nécessairement conformes aux modes de représentation et d'action des agents engagés sur le terrain dans la gestion courante de l'appareil de formation. A leur niveau, les chefs d'établissement et les responsables de l'orientation se placent dans des champs où des phénomènes de concurrence jouent un rôle important (concurrence avec le secteur privé, avec l'apprentissage, avec les sections de techniciens supérieurs ou les écoles d'ingénieurs, choix de la filière qui donnera le meilleur débouché pour l'élève, etc). Chacun de ces agents se soucie moins de contribuer par ses décisions à l'équilibre global du système, que d'obtenir un résultat favorable, conformément à ses objectifs. Les variables utiles à la définition de ses choix doivent avant tout permettre le repérage de sa position dans un espace concurrentiel ».

(5) Au moment où les enquêtes ont été lancées.

tion est due aux conseillers d'orientation eux-mêmes, comme le montre l'article de Brian Steptoe.

Les limites de ce type d'enquête sont bien indiquées dans les articles qui précèdent et il n'est pas nécessaire de les exposer à nouveau. En revanche il faut revenir sur l'utilité de l'enquête « premier emploi ». Son rôle principal ne semble pas avoir changé depuis l'origine. Elle est avant tout un instrument d'information à l'usage des conseillers d'orientation des universités. Une des fonctions du service d'orientation est d'aider les étudiants à faire leurs choix professionnels. Tous ceux qui ont eu l'occasion de s'occuper de ces questions savent bien que l'information la plus convaincante est celle qui porte sur la cohorte de diplômés la plus proche possible. Expliquer ce que sont devenus les diplômés de l'année précédente aide chacun à se positionner et à s'engager dans l'une des voies ouvertes.

Pour cela il n'est peut être pas très grave qu'une fraction encore importante des sortants de l'année précédente n'ait pas d'emploi. L'étudiant qui s'adresse au service d'orientation a besoin de savoir ce que font ceux qui ont réussi à trouver un emploi. Il n'a besoin de personne aujourd'hui pour se souvenir qu'il y a des chômeurs. En revanche, on voit moins bien l'utilité de l'enquête pour la politique nationale de l'enseignement supérieur. Elle permet d'apprécier grossièrement les difficultés d'insertion des différentes filières mais on ne peut guère s'appuyer sur cette estimation pour infléchir la politique.

La lecture des trois articles laisse l'impression que l'exploitation nationale de l'enquête apporte un complément d'information aux services d'orientation mais qu'on ne demande pas à l'enquête de donner plus qu'elle ne le peut. Sans doute même pourrait-elle donner davantage (6). F. Pottier rappelle aussi que la théorie du capital humain a tenu une assez large place dans les préoccupations des économistes de l'éducation au Royaume-Uni. Cela les conduisait à chercher des données sur les gains au cours de la vie active et donc à utiliser d'autres sources que l'enquête « premier emploi ». Enfin, il faut noter qu'en Grande-Bretagne, avant la crise de 1974, le taux de chômage des moins de 25 ans n'était guère plus élevé que celui des adultes contrairement à ce qui se passait dans d'autres pays dont la France. Cela n'incitait pas à multiplier les recherches sur la situation spécifique des jeunes au cours de leurs premières années de vie active.

b) En France la situation est différente. Les enquêtes d'insertion ne sont pas le résultat d'une généralisation d'initiatives décentralisées (7). A l'origine, il s'est agi de fournir aux pouvoirs publics les informations nécessaires à la planification indicative d'ensemble et à la politique

spécifique de l'enseignement supérieur. La priorité a donc été donnée aux enquêtes nationales *par sondage* portant sur tous les niveaux de formation. Très vite, les premiers résultats des enquêtes d'insertion, faites quelques mois après la sortie du système éducatif, ont montré que ce dispositif ne pouvait pas répondre aux besoins. L'administration centrale n'y trouvait pas les données complètes et fiables, capables d'éclairer les choix généraux de la politique de formation. Les services d'orientation, à l'échelle des rectorats et des établissements d'enseignements secondaire et supérieur avaient aussi beaucoup de mal à s'en servir utilement. D'autre part, les chercheurs, sociologues et économistes, s'intéressaient probablement davantage que leurs homologues du Royaume-Uni, à ce qui se passe au cours des premières années de la vie active, aux changements d'emplois, au chômage récurrent. D'où leur préférence pour les données longitudinales portant sur une période assez longue (8).

On voit bien aujourd'hui, dans les deux pays, que l'évolution de l'enseignement supérieur incite à modifier et à diversifier les dispositifs d'enquêtes. Au Royaume-Uni, la demande d'enquêtes sur les mobilités ultérieures se renforce. En France, la diversification et la professionnalisation des filières, le poids croissant du secteur fermé, notamment celui de l'enseignement supérieur court, la multiplication des liens entre les établissements d'enseignement et les milieux professionnels, augmentent le besoin d'information des universités sinon des Ecoles.

Ce besoin d'information est diversifié puisque les établissements d'enseignement supérieur n'entretiennent pas des relations identiques avec le marché du travail et que leurs rapports avec les pouvoirs publics sont, eux aussi, différents. Des problèmes de cohérence et de comparabilité et, plus encore, de pertinence et de fiabilité se trouvent posés. Le nouveau dispositif que le CEREQ met en place avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres interuniversitaires associés a pour but de résoudre une partie de ces problèmes. Il faut continuer à préparer les solutions techniques appropriées et ne pas oublier qu'elles doivent s'inscrire dans une problématique claire de la recherche d'information.

#### LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La comparaison entre le Royaume-Uni et la France sera centrée sur trois caractères.

(6) Cf. Dans l'article de B. Steptoe, le paragraphe consacré à ce « Qu'indique vraiment l'enquête », p. 53.

(7) Cf. J. Affichard et M.-H. Gensbittel, art. cit. pour l'histoire des enquêtes.

(8) La comparaison des deux types de données est faite par X. Viney. « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : les pièges d'une analyse statique et quelques réponses fournies par l'étude des cheminements professionnels », *Formation Emploi* n° 4, octobre-décembre 1983.

## L'importance et la structure du flux de diplômés

Au Royaume-Uni, l'enseignement supérieur est défini par référence à certains types d'établissements (principalement les universités et les *polytechnics*) qui ont le droit de délivrer le diplôme de premier degré (*first degree*) après trois ans d'études. La grande majorité des étudiants entre sur le marché du travail dès l'obtention de ce diplôme (75 à 80 %). Les autres continuent des études soit de type universitaire (y compris la médecine), soit en vue des carrières d'enseignants (un an supplémentaire), soit enfin pour acquérir une spécialisation dans des domaines divers (9). La plupart des diplômés entrent donc sur le marché du travail autour de 22 ans.

R. Pearson estime, dans son article, que le nombre de diplômés du premier degré dépasse 100 000. Il y en aurait donc environ 80 000 qui entreraient sur le marché du travail dans les mois qui suivent l'obtention du *first degree*. B. Steptoe en donne environ 70 000 (graphique 1 de son article p. 54).

Dans cette structure, l'enseignement supérieur court n'est pas explicitement quantifié. Il existe, note F. Pottier, puisque les *polytechnics* préparent « des jeunes à des examens professionnels dont les diplômes (de niveau inférieur au « *first degree* ») sont reconnus par les institutions professionnelles » (10).

Les différences avec la France apparaissent nettement. En France, on comptabilise dans l'enseignement supérieur toutes les formations dont l'accès n'est normalement possible qu'avec le baccalauréat : l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 janvier 1985 sur l'enseignement supérieur déclare « le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations postsecondaires relevant des différents départements ministériels ». C'est pourquoi les Bilans Formation-Emploi incluent dans les sorties de l'enseignement supérieur non seulement les niveaux I et II mais aussi le niveau III.

La comparaison entre les deux pays est, de ce fait, très difficile. Le flux annuel de sortants ayant le *first degree* ou un diplôme de niveau équivalent doit être actuellement de l'ordre de 110 000 à 120 000 au Royaume-Uni. En France, le Bilan Formation-Emploi donne, pour 1980, environ 160 000 sortants dont la moitié de niveau III. Rapportés à la classe d'âge moyenne avec un décalage approprié, on peut estimer que les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 20 % de la classe d'âge en France et 10 % au Royaume-Uni.

(9) On trouvera le détail de ces « autres formations (*other training*) dans l'article de Jason Tarsh « Labour Market for new graduates in 1983 », *Employment gazette*, may 1985, Vol. 93, n° 5.

(10) Les *polytechnics* ont progressivement obtenu l'habilitation à accorder le diplôme de premier degré. Leur activité était primitivement classée dans l'enseignement court (Cf. *L'enseignement supérieur court, recherche d'une identité*), OCDE, 1973.

Mais on voit bien les limites de l'exercice puisqu'on ne retient pas pour ce dernier pays, ceux qui ont une formation courte non sanctionnée par le *first degree*. Un autre calcul est alors possible : comparer les niveaux I et II en France et les diplômés ayant au moins le *first degree* au Royaume-Uni. On aboutit alors à des proportions analogues, 10 % de la classe d'âge. Ce calcul est passible du reproche symétrique de celui qui était adressé au précédent : en excluant tous les diplômés de niveau III on élimine des diplômés qui, pour certains d'entre eux, doivent être comparables à tels ou tels diplômés du premier degré au Royaume-Uni (11).

Dans une autre perspective, on ne peut qu'être frappé par la fréquence des sorties avec le *first degree* au Royaume-Uni. En France, les sorties avec la licence ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des sortants des niveaux I et II. Mais on sait aussi tout ce qu'exigerait une comparaison précise des sorties : au Royaume-Uni certaines formations, notamment celles des ingénieurs, sont poursuivies après l'entrée dans la vie active sous l'égide des organisations professionnelles. En France, les écoles d'application de la Fonction publique prolongent en fait les études de ceux qui ont été reçus aux concours d'entrée avec une licence. De façon générale, il apparaît qu'en France une tendance à l'allongement des études se dessine ou se poursuit depuis une dizaine d'années notamment par le biais des troisièmes cycles universitaires. En droit par exemple, le rapport entre le nombre de diplômés à bac + 5 (DEA + DESS) et le nombre de licenciés deux ans plus tôt (12) passe de 0,25 en 1975 à 0,40 environ en 1983. En lettres, le même rapport passe de 0,25 à plus de 0,35 au cours de la même période (13).

## Le cas particulier des ingénieurs

a) La pénurie d'ingénieurs est, depuis le début des années soixante, un thème endémique de la littérature sur l'emploi au Royaume-Uni (14). L'existence même de cette pénurie est discutée mais les travaux récents sur l'insertion professionnelle des diplômés l'admettent. La question est alors de savoir si le marché enregistre cette pénurie ou les éventuels excès, comment il transmet l'information au système éducatif et quelles sont les réactions de celui-ci. Les taux de chômage que donne B. Steptoe montrent bien que les diplômés des sciences

(11) Le débat est sans fin : on peut soutenir qu'en raison de l'absence de sélection initiale dans les filières universitaires classiques, une partie des diplômés français de niveau II n'a pas une formation aussi solide que celle des *first degree* etc.

(12) Un an plus tôt en 1975 puisque la licence n'était obtenue qu'après quatre ans d'études.

(13) Les données utilisées sont tirées de G. Ourliac, *L'évolution des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en France de 1974 à 1983*, - Note CEJEE n° 30 85-07.

(14) G.-C.-G. Wilkinson et J.-D. Mace. « Shortage or surplus of Engineers : A Review of Recent U.K. Evidence », *British Journal of Industrial Relations*, march 1973, Vol. XI, n° 1.

appliquées, comprenant principalement les ingénieurs, sont nettement moins touchés que les autres diplômés. Le résultat est d'autant plus intéressant que la proportion des diplômés ayant fait des études d'ingénieurs et qui entrent immédiatement sur le marché du travail est très forte (15).

Comment expliquer alors la persistance de la pénurie ? De l'analyse faite par B. Steptoe deux facteurs semblent se dégager.

Le premier est l'inefficacité du mécanisme d'ajustement par les avantages relatifs des différents emplois. Le statut social des ingénieurs ainsi que leurs salaires relatifs, ne les situent pas au plus haut de la hiérarchie des emplois ouverts aux diplômés. Compte tenu de la rigidité des structures des entreprises, il serait difficile en période de pénurie de modifier les salaires relatifs et les perspectives de carrière de façon assez marquée pour entraîner une réorientation nette vers les sciences appliquées. La différence des taux de chômage au cours des quelques mois qui suivent l'obtention du diplôme de premier degré serait insuffisante pour provoquer cette réorientation. L'influence de ce facteur est compatible avec une forte élasticité à la baisse de l'offre d'ingénieurs. Il semble bien, en effet, que la détérioration du marché pour les ingénieurs en 1972, ait entraîné une baisse du flux de diplômés jusqu'en 1976 et qu'une reprise ait eu lieu ensuite (16). L'augmentation du flux d'ingénieurs depuis quelques années est ainsi relativisée puisqu'elle fait suite à une légère baisse. On ne peut oublier cependant ce qui est fait pour accroître le nombre d'ingénieurs et notamment le parrainage des étudiants par les entreprises. En 1984, parmi ceux qui sont en dernière année d'études d'ingénieurs, un sur quatre bénéficie d'un tel parrainage (17). Ce n'est pas un signe évident de pénurie puisqu'on peut y voir aussi une modalité de sélection en vue du recrutement, mais il semble bien que cette pratique récente s'inscrive dans la perspective d'une insuffisance d'ingénieurs.

Le second facteur de la rigidité de l'offre tiendrait, selon B. Steptoe, aux mécanismes d'orientation dans l'enseignement secondaire. A 14 ans en moyenne les élèves entrent dans un cycle spécialisé de deux ans qui aboutit à un diplôme (« O » Level). Le choix de la spécialité dépend des rapports avec les enseignants et donc de la qualité de ceux-ci, mais également de la difficulté intrinsèque ou apparente des matières. La qualité des enseignants a toutes chances d'être meilleure dans les disciplines où le débouché principal est l'enseignement. C'est le cas pour les « Arts » et les sciences pures alors que les diplômés des sciences appliquées trouvent plus facilement des emplois ailleurs. La pénurie de bons ensei-

gnants décourage les élèves et accroît la difficulté de réussir dans les matières en question. L'explication est ingénieuse et intéressante en ce sens qu'elle fait remonter l'origine de la pénurie très en amont, quatre ans avant l'entrée dans l'enseignement supérieur et donc sept ans avant la sortie des diplômés.

Les deux mécanismes conjuguent leurs effets. On notera cependant que d'après les chiffres donnés par B. Steptoe (cf. graph. 2, p. 54), la part de diplômés de sciences appliquées dans l'ensemble des diplômés du premier degré universitaire (sciences médicales exclues) n'a guère changé entre 1962 et 1983 (entre 17 et 18 %). 50 % des diplômés en sciences appliquées sont des hommes alors que la proportion de femmes dans l'ensemble des diplômés universitaires (science médicales exclues) est d'environ 40 % en 1983 contre 25 % en 1962. Peut-on en déduire que la proportion des diplômés de sciences appliquées dans l'ensemble des hommes diplômés a légèrement augmenté ? Il faudrait examiner cette question de plus près car, dans l'affirmative, cela signifierait que l'attraction relative des sciences appliquées a augmenté en longue période.

b) La situation des ingénieurs en France est bien différente de celle que l'on vient de voir, sur le plan du statut social, de la place dans la hiérarchie des entreprises et sans doute des rémunérations relatives. La question d'une pénurie d'ingénieurs est toutefois périodiquement soulevée. Sans reprendre le débat, il paraît utile de rappeler quelques chiffres. Le flux annuel d'ingénieurs a approximativement doublé entre 1955 et 1970 alors que, dans la même période, le flux de diplômés triplait en sciences et droit ou sciences économiques et sextuplait en lettres. Seules médecine et chirurgie dentaire augmentaient moins vite encore. Mais le flux annuel d'ingénieurs de 1983 est supérieur de 35 % à celui de 1970 alors que l'augmentation avoisine 50 % en sciences, et que le flux de médecins et de chirurgiens dentistes double. En 1955, parmi les nouveaux diplômés de l'année (18), près d'un sur quatre était un ingénieur. En 1983, on en compte probablement un sur dix ou un sur sept. Et la proportion de la classe d'âge obtenant un diplôme de niveau I et II est passée dans l'intervalle de 3-3,5 % à 10 %. Autre élément d'appréciation : en 1960, la quasi totalité des jeunes ingénieurs était des hommes. En 1980, on ne compte que 10 % environ de femmes. De sorte que les hommes qui obtiennent un diplôme d'ingénieur formaient 2 % de la classe d'âge masculine en 1960 et 2,4 % en 1980 (19). En fait, au cours des vingt-cinq dernières années le problème des ingénieurs a été assez profondément renouvelé par le développement et la réorientation des formations scientifiques universitaires (maîtrises d'informatique, maîtrises de sciences et techniques, doctorats de 3<sup>e</sup> cycle), par la forte croissance des formations scientifiques courtes,

(15) J. Tarsh art. cit., may 1985.

(16) J. Tarsh Ibid., p. 270.

(17) R. Pearson et alii : « Sponsorship and the engineering labour market, » *Employment Gazette*, august 1985, Vol. 93, n° 8.

(18) De niveau I et II.

(19) Diplômés de 1960 et de 1980 par rapport aux hommes ayant 17 ans en 1955 et 1975.

notamment les DUT et enfin par la montée des grandes Écoles de gestion. Les ingénieurs jouaient un rôle prédominant dans les fonctions techniques exigeant un bon niveau scientifique et les fonctions de direction supérieure pour lesquelles une formation de haut niveau semblait nécessaire. Aujourd'hui des concurrents sont apparus même si la position des ingénieurs reste très forte. De sorte que le problème n'est peut être plus seulement celui de la pénurie éventuelle d'ingénieurs mais aussi celui de la hiérarchie des filières de formation et du maintien des avantages relatifs de certaines d'entre elles. Peut être passe-t-on progressivement du problème des ingénieurs au problème des Grandes Écoles...

#### Les débouchés professionnels des diplômés

R. Pearson reprend une distinction déjà ancienne entre trois catégories de demande par les employeurs. Ceux-ci recrutent d'abord des diplômés destinés à devenir des dirigeants de haut niveau (au plus 10 % du total des embauches de diplômés) et ils les sélectionnent à partir de leurs caractéristiques personnelles. La seconde catégorie est celle des spécialistes (ingénieurs, comptables etc., environ un tiers des recrutements) pour qui la spécialité de formation compte beaucoup. Viennent enfin les embauches de généralistes de rang moyen (*general Intake*), qui occuperont des emplois d'encadrement intermédiaires, ou des emplois à faible degré de spécialisation. Ils représenteraient entre 50 et 60 % des recrutements.

Cette classification concerne plus particulièrement le secteur productif mais elle paraît s'appliquer convenablement à la Fonction Publique où la part des spécialistes sera importante en raison de la place tenue par les enseignants et le service de santé (20).

Comment l'enseignement supérieur s'adapte-t-il à cette structure de la demande ? Au Royaume-Uni comme en France, il existe bien des formations professionnalisées, des médecins aux ingénieurs ou aux comptables, mais beaucoup de filières restent centrées sur une discipline dominante en lettres, sciences sociales et sciences pures. On se souviendra ici de l'importance que tient le diplôme de premier degré au Royaume-Uni. Niveau dominant de sortie après trois ans d'études, sa spécialisation professionnelle est souvent peu marquée ; pas plus que les licences en France ou les classes préparatoires aux Grandes Écoles.

Cela ne semble pas avoir d'importance au Royaume-Uni pour le recrutement des futurs cadres dirigeants pour lesquels comptent à la fois l'établissement d'origine, le rang de sortie et la personnalité. Mais qu'en est-il pour les autres ? Il existe deux mécanismes d'adaptation. Le

premier est le changement de la structure de l'enseignement supérieur. L'évolution des dernières années montre qu'au Royaume-Uni les taux de croissance ont été fortement différenciés. Ainsi de 1976 à 1983 le flux de diplômés du premier degré en provenance des universités a augmenté de 60 % en gestion, comptabilité, économie alors que les autres sciences sociales (géographie, sociologie etc. mais droit exclu) ne s'accroissaient que de 15 % (21). Le second mécanisme met en jeu le rôle que la nature de la formation acquise exerce sur les aspirations des diplômés et sur la sélection opérée par les employeurs. A cet égard, des différences sensibles paraissent exister entre les deux pays. Au Royaume-Uni, il semble, d'après les articles qui précèdent (22), que les employeurs s'accommodent d'une diversification des recrutements, voire la souhaitent et que les diplômés de certaines disciplines, notamment les lettres, savent que beaucoup d'entre eux devront occuper des emplois éloignés de leur spécialité de formation.

L'exemple des comptables est particulièrement analysé dans l'article de B. Steptoe. Depuis 1970, cette profession a profondément modifié la structure de son recrutement. Les diplômés, très minoritaires au début de la période, représenteraient 90 % des recrutés en 1984. C'est une profession en très forte croissance dont les embauches sont constituées pour un tiers de diplômés de cette spécialité, pour un autre tiers de diplômés en mathématique, économie ou gestion. Le dernier tiers regroupe toutes les autres disciplines « de l'archéologie à la zoologie ». Toujours d'après B. Steptoe, le même type de schéma vaut pour les métiers de l'informatique.

Il est très probable que cette attitude des diplômés et des employeurs est influencée par la relative brièveté des études initiales (*first degree*) et par le contenu de ces études.

En France, une double évolution paraît se poursuivre. D'une part les diplômés des filières dont les débouchés sont devenus insuffisants, cherchent d'autres emplois. Il semble notamment que les littéraires s'orientent de plus en plus vers les concours administratifs. D'autre part des filières de formation sont remodelées et spécialisées afin de préparer à de nouveaux débouchés. Cela s'accompagne souvent d'un allongement du *cursus*, notamment avec les DESS. Les deux tendances sont-elles compatibles à long terme ? La réponse exigerait une analyse détaillée du système éducatif français. On se bornera à quelques remarques : en France, une formation ne peut prétendre à être reconnue de grande qualité que si elle combine une sélection rigoureuse et un *cursus* suffisamment long. Le modèle est évidemment la formation des « vraies Grandes Écoles » où la rigueur de la sélection initiale tend à garantir la qualité de la formation reçue à

(20) Dans quelle mesure les enseignants peuvent-ils être classés dans la Fonction Publique au Royaume-Uni ?

(21) Jason Tarsh, « Trends in the graduate Labour Market, » *Employment Gazette*, July 1985, Vol. 93, n° 7.

(22) Voir aussi les tableaux reproduits dans les articles cités de Jason Tarsh.

l'École proprement dite. Les formations universitaires dans lesquelles la sélection est opérée tout au long du cursus et où l'effort demandé au début est tenu pour plus modéré, ont plus de difficulté à faire reconnaître leur « excellence » (23). Cette tendance a naturellement pour résultat que le recrutement des futurs dirigeants ne s'effectue qu'à partir des formations à la fois très sélectives et longues. L'allongement des études va se manifester aussi pour la formation des spécialistes qui veulent faire reconnaître leur qualité. Si cette tendance se renforce dans les prochaines années elle ne facilitera pas l'autre évolution, c'est-à-dire l'élargissement du domaine dans lequel les diplômés (notamment ceux qui viennent d'avoir une licence) chercheront un emploi sans s'attacher outre mesure au contenu de leur formation initiale. Et les employeurs eux-mêmes pourraient continuer à préférer les spécialistes de niveau troisième cycle (24).

La description de cet ensemble d'adaptations laisse entière la question du déclassement éventuel de certains diplômés. Pour le Royaume-Uni, un article récent (25) apporte quelques informations sur ce problème. Il semble qu'effectivement les diplômés soient de plus en plus souvent recrutés pour occuper les emplois où l'on ne trouvait, il y a dix ou quinze ans, que des non-diplômés. C'est pour partie l'effet d'un changement du contenu de l'emploi mais, pour partie aussi, la conséquence de la croissance du nombre de diplômés. On constaterait même, dans le secteur bancaire, une tendance à recruter des diplômés parce qu'il n'y aurait plus de « bons non-diplômés ». Dans le « *civil service* » la proportion de diplômés recrutés pour des emplois qui ne nécessitent pas de diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 20 % du total des recrutés en 1971 à près de 50 % en 1983. Cet ensemble de phénomènes suggère que les deux tendances coexistent et peut être se combinent. D'une part les diplômés sont probablement assez disposés à accepter, voire à rechercher, des emplois hors de leur spécialité et les employeurs sont aussi plus indifférents à celle-ci. D'autre part, l'augmentation très forte du nombre de diplômés a accru la proportion des déclassements, au moins en début de vie active. Si le déclassement se traduit le plus souvent par une prise d'emploi hors de la

spécialité, les deux tendances se combinent. L'interprétation en est rendue plus difficile.

Pour analyser ce problème, il faut connaître les caractères du premier emploi et suivre la carrière au cours des premières années de vie active. On est ainsi ramené au dispositif d'enquêtes. Des travaux sur ce sujet ont été menés au Royaume-Uni. R. Pearson en présente les résultats (26). On retient que dans les entreprises enquêtées 60 % des diplômés recrutés en 1980 n'ont pas changé d'employeur. Le « taux de rétention » varie selon les secteurs et on notera qu'il paraît plus faible lorsque la formation nécessairement acquise après l'embauche est importante. D. Parsons parle d'une « *compensante intrinsèque* » de changement (27). Une fois acquise cette formation professionnelle, les diplômés chercheraient à améliorer leur carrière ou à accumuler plus d'expérience en changeant d'employeur. On note aussi que les départs au cours des deux premières années après l'embauche semblent correspondre plutôt à une insatisfaction à l'égard de l'emploi occupé, ce qui s'accorderait avec l'hypothèse de déclassement. Les départs vers la fin de la période seraient davantage suscités par les motifs de carrière. Mais les données publiées ne permettent pas d'analyser en profondeur le déclassement. De plus, au Royaume-Uni comme en France, l'examen de la question exigerait un ample débat préalable sur le concept même de déclassement ou de déqualification.

\*\*

L'analyse comparative des systèmes d'enseignement supérieur est probablement plus nécessaire que jamais, à un moment où tous les pays connaissent des difficultés qui concernent à la fois le financement et les finalités de ce type d'enseignement. Ce qui ressort aussi de l'examen de la situation au Royaume-Uni et de l'esquisse d'une comparaison avec la France, c'est l'obligation de lier l'étude du système d'enseignement proprement dit et celle de ses relations avec les emplois. Les travaux sur l'entrée dans la vie active et sur le devenir professionnel des diplômés constituent bien une partie essentielle de l'analyse globale de l'enseignement supérieur.

Jean VINCENS,  
Professeur d'Université,  
Directeur du CEJEE,  
Université de Toulouse I

(23) C'est dans cette perspective qu'il faut sans doute replacer la récente création des magistères. La sélection après un DEUG et le *numerus clausus* semblent les conditions nécessaires à des formations professionnelles et de grande qualité.

(24) Ce qui peut aller jusqu'à définir comme emplois exigeant une formation initiale longue et spécialisée, des emplois qui, au Royaume-Uni, seraient classés dans la catégorie des généralistes de rang moyen.

(25) Mark Adams et Pamela Meadows, « The changing graduate labour market », *Employment Gazette*, septembre 1985, Vol. 93, n° 9.

(26) L'étude de D. Parsons, IMS 1985 est reprise dans un article d'*Employment Gazette*, Décembre 1985, Vol. 93 n° 12.

(27) D. Parsons op. cit. p. 483, « In-built wastage component ».